



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Loire

Cabinet
de l'inspectrice d'académie

Tél : 0471 04 57 05
Mél : ia43@ac-clermont.fr

[7 rue de l'École Normale](#)
[BP 80349 Vals](#)
[43012 Le Puy-en-Velay](#)

Vals-près-le Puy, le 05 février 2021

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'éducation nationale de Haute-Loire

à

Monsieur Jean-Pierre Vigier
Député de la Haute Loire
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
12 Avenue Clément Charbonnier
43000 LE PUY EN VELAY

V.Réf. : **PC/2021-02/C16.16SAN**

Monsieur le député,

Vous avez souhaité attirer l'attention des autorités académiques sur la préparation de la rentrée scolaire 2021 dans l'école Michel Pignol située dans la commune de Sanssac l'église .
Une audience s'est déroulée le mercredi 3 février afin d'entendre les arguments que les élus municipaux et les parents d'élèves ont souhaité faire valoir.

Comme vous le savez, la situation démographique de la Haute-Loire est préoccupante en termes de population scolaire, laquelle est passée de 15 691 élèves à la rentrée 2010 à 13 577 à la rentrée 2020. La situation des seuils appliqués est également bien connue de tous, puisqu'ils figurent en annexe de la convention pour un aménagement durable des territoires scolaires et pour la réussite des élèves de la Haute-Loire, dite « convention Ruralité », signée de nouveau en 2019. Il ressort donc de ces éléments que la Haute-Loire bénéficie d'une protection tout à fait remarquable des moyens consacrés au premier degré, puisque, malgré cette baisse démographique, elle conservera à la rentrée 2021, tout comme en 2020, la totalité de ses moyens d'éducation dans le premier degré.

Certains de ces moyens seront en revanche affectés avec l'objectif de conduire l'Ecole de Haute-Loire vers la meilleure efficacité pédagogique possible. Ainsi en sera-t-il de la priorité donnée à la scolarisation des enfants porteurs de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, puis à la formation des maîtres, enfin à la revalorisation du statut des directeurs et directrices d'écoles, qui œuvrent au quotidien au bien-être des élèves partout sur le territoire.

Aussi, sans minorer la qualité des éclairages qui ont été apportés, la fermeture de la classe de l'école Michel Pignol a-t-elle été confirmée lors des instances départementales du 5 février.

Tels étaient les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, en vous priant de croire, monsieur le député, en mes sincères salutations.

Marie-Hélène AUBRY